

# D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Tétsavé 5784, 15 Adar I 5784

La Parasha de Téroumah que nous avons lu shabbat dernier se concentrait sur la construction du Mishkan et sur les différents ustensiles nécessaires à son fonctionnement. Elle ne présentait aucune précision quant aux individus qui devaient effectuer le service divin. Nous pouvions juste trouver un verset spécifique indiquant à propos de Moshé : « Tu placeras sur la table le pain de propositions devant moi perpétuellement » ». (C chapitre 25 ; verset 30)

Nous savons par ailleurs que Moshé a lui-même réalisé l'ensemble du service lors des sept jours de préparation avant l'inauguration de Mishkan. Mais au-delà de cette source, le texte n'apporte aucun élément particulier sur le sujet.

À propos de l'allumage de la Ménorah, il est noté : « Il allumera ses lampes et elle dirigera sa lumière du côté de sa face ». (Chapitre 25 ; verset 37)

Nous comprenons de ce verset qu'il y aura bien un responsable pour entretenir le chandelier mais nous ne connaissons toujours pas son nom.

À partir du moment où la Torah introduit le thème de la construction du Mishkan en affirmant : « Ils me feront un sanctuaire et je résiderai parmi eux », nous aurions imaginé que le service du temple soit accessible et autorisé à tous les membres du peuple, sans la moindre restriction.

Dans la Parasha de Tétsavé que nous lisons cette semaine, la Torah aborde explicitement cette question. Le service divin au sein de Mishkan sera réservé à Aharon ainsi qu'à ses enfants et à sa descendance jusqu'à la fin des temps. Ils porteront des vêtements spécifiques afin de les distinguer. La description de ses vêtements sera aussi présentée dans notre Parasha.

Les versets nous enseignent : « Et toi, fais approcher de toi, Aharon ton frère et ses fils avec lui, d'entre les Enfants d'Israël, pour officier pour moi, Aharon, Nadav et Avihou. El'azar et Itamar les fils d'Aharon. Tu confectionneras ses vêtements de sainteté pour Aharon ton frère, pour la gloire et pour la majesté ». (Chapitre 28 ; versets 1-2)

Cette désignation est confirmée dans le Deutéronome de cette façon : « Car c'est lui, le Cohen, que HaShem ton D-ieu a choisi parmi toutes les tribus pour se tenir et accomplir le service au nom de D-ieu, lui et ses fils tous les jours ». (Chapitre 18 ; verset 5)

A la fin du Tanakh, dans le livre des Chroniques, le verset enseigne : « Fils d'Amram, Aharon et Moshé. Aharon fut mis à part pour être sanctifié comme très saint, lui et ses fils à perpétuité, pour faire son service, et pour bénir à toujours en son nom ». (Chapitre 23 ; verset 13)

Il nous revient de comprendre ce qui justifie un tel choix de la part de D-ieu. Nous retenons généralement qu'à l'origine, ce service était réservé aux premiers-nés de chaque famille. Ils ont été effectivement sanctifiés en Égypte, lors de la mort des premiers-nés égyptiens. Malheureusement, ils ont perdu ce privilège suite à la faute du Veau d'Or du fait qu'ils ne se soient pas interposés pour défendre l'honneur de D-ieu. Seule la tribu de Lévy fut exemplaire et c'est pour cette raison qu'elle aura l'honneur de servir D-ieu.

D'après le commentaire du Malbim, HaShem recherchait un homme aux facultés exceptionnelles, capable de créer et de maintenir le lien avec l'ensemble du peuple. Ce représentant devait avoir une âme particulière qui puisse correspondre à cette dimension. Étant le maître de toutes les Néshamoth HaShem savait qu'Aharon possédait une telle Néshama. Il le désigna donc pour être le premier grand prêtre. Il était d'ailleurs l'homme le plus proche du niveau de prophétie de Moshé et cela était nécessaire dans le cadre de ses fonctions.

Le Ibn Ezra précise que le Cohen devait également obtenir le pardon pour chaque membre du peuple d'Israël. Cela ne pouvait passer que par une compréhension, une compassion et un amour profond à l'égard de chacun.

Aharon était le plus apte à occuper ce poste à très haute responsabilité. Tous ses descendants devaient s'inspirer de sa personnalité pour être les meilleurs serviteurs de D-ieu et du peuple.

